



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 JUIN 2022

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Transport : budget supplémentaire 2022

N°2022-164
Rapporteur : Patrick RIEHL

| | |
|---|-----|
| Nombre de membres en exercice | 123 |
| Nombre de présents | 59 |
| Nombre de pouvoirs | 14 |
| Votants | 73 |
| Secrétaire de séance : Monsieur Patrick RIEHL | |

L'an 2022, le 27 juin, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 juin 2022, s'est réuni à Saint-Rémy-sur-Avre sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Alette LEBIHAN (ANET) ; M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLA.GES) ; M. Eric LEGENDRE (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDY (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULÉ) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Aline CARRE (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-GEORGES-MOTEL)

Accusé de réception en Mairie Intérieur
028-200040277-20220627-2022-167-BF

(SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS).

Absent(s)/Excusé(s) :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMEN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMACHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Sylvie DAGUET (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

Mme Caroline VABRE (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) donne pouvoir à M. Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) donne pouvoir à M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPOND (MARCHEZAIS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Louis JUSTEAU (NONANCOURT) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) donne pouvoir à Mme Christine RENAUD-MARECHAL (ECLUZELLES).

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote de ce budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors du vote du compte administratif 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-167-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Transport s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **977 464,43 €** en section de fonctionnement,

- **62 934,00 €** en section d'investissement,

soit **un total de 1 040 398,43 €**.

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

| Chapitre | Budget supplémentaire |
|--|-----------------------|
| 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 237 000,00 |
| 002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT | 740 464,43 |
| Total Recettes | 977 464,43 |

DEPENSES

| Chapitre | Budget supplémentaire |
|--|-----------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 46 752,98 |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 3 500,00 |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 500,00 |
| 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES | 838 202,45 |
| 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | 2 034,00 |
| 022 DEPENSES IMPREVUES | 86 000,00 |
| 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 475,00 |
| Total Dépenses | 977 464,43 |

Le chapitre **dotations et participations** bénéficie d'une inscription supplémentaire d'un montant de 237 000 euros comprenant l'ajustement de la subvention/participation du SMCTCEL à hauteur de 160 000 euros ainsi que des participations de la Région.

Le **résultat reporté de fonctionnement** s'élève quant à lui à 740 464,43 euros.

Des dépenses supplémentaires pour un montant de 53 261,98 euros ont été inscrites au budget supplémentaire, exception faite des **charges exceptionnelles** d'un montant de 838 202,45 euros et des **dépenses imprévues** d'un montant de 86 000 euros dont le but est avant tout de permettre l'équilibre comptable.

L'évolution des **charges à caractère général** s'explique essentiellement par l'ajustement et la régularisation d'engagements avec la Région Normandie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-167-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Les **charges de personnel** comprennent la valorisation du recrutement d'un apprenti à compter du 1^{er} septembre 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

| Chapitre | Budget supplémentaire | Restes à réaliser |
|--|-----------------------|-------------------|
| 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES | 13 500,00 | 48 959,00 |
| 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 475,00 | 0,00 |
| Total Recettes | 13 975,00 | 48 959,00 |
| Cumul des recettes | 62 934,00 | |

DEPENSES

| Chapitre | Budget supplémentaire | Restes à réaliser |
|---------------------------------------|-----------------------|-------------------|
| 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 13 500,00 | 7 178,40 |
| 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 4 141,78 | 29 714,07 |
| 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 145,00 | 0,00 |
| 001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT | 8 254,75 | 0,00 |
| Total Dépenses | 26 041,53 | 36 892,47 |
| Cumul des dépenses | 62 934,00 | |

La section d'investissement comprend les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire ainsi que la reprise des restes à réaliser lors de la même étape budgétaire.

Les **subventions d'investissement reçues** comprennent 13 500 euros de financement de la part du SMCTCEL dans le cadre des investissements à réaliser JVMALIN, également inscrits en **immobilisations incorporelles** à hauteur du même montant.

Les **immobilisations corporelles** comprennent 2 800 euros d'investissements complémentaires pour les écrans de la gare SNCF dans le cadre de la convention signée avec cette dernière. 1 341,78 euros sont par ailleurs inscrits au sein du chapitre pour assurer l'équilibre comptable des sections.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-321 du 13 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022 du budget annexe Transport de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2022-078 du 23 mai 2022 approuvant le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Transport de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2022 portant affectation des résultats 2021 du budget annexe Transport;

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-167-BF

Accusé certifié exécutoire


Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget supplémentaire 2022 relatif au budget annexe Transport arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **1 040 398,43 euros**.

Délibéré en séance les jour, moi et an susdits

| | |
|---|---|
| <p>Acte publié le : 06/07/2022 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.</p> | <p>POUR EXTRAIT CONFORME Dreux, le 06/07/2022</p>  <p>Le Président Gérard SOURISSEAU</p> |
|---|---|

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-167-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022